

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ETALAGES ET TERRASSES

LIBELLE	2025
Etalages sur trottoirs	
Etalages de moins de 5 m² d'occupations (porte-carte, machine à glaces, petits étalages) - forfait	96.00
Etalages de plus de 5 m² d'occupation - prix au m²	27.00
Objets posés sur le domaine public	83.00
Terrasses	
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - droit fixe forfaitaire	41.00
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - prix au m²	23.00
Terrasses fermées - droit fixe forfaitaire	92.00
Terrasses fermées - prix au m² d'occupation	42.00

Faute de déclaration en mairie de l'occupation du domaine public, sur constat réalisé par les agents communaux, une pénalité sera appliquée au commerçant. Cette pénalité sera payable en sus du(des) tarif(s) normalement appliqué(s) et sera égale à 20 % du montant total dû.